

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## RNAscope® 2.5 LS Duplex AMP 1

Selon le règlement (CE) n 1907/2006

### RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit RNAscope® 2.5 LS Duplex AMP 1  
N° du produit 322465

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Réservé à des fins de recherche. Ne pas utiliser à des fins diagnostiques.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Advanced Cell Diagnostics  
3960 Point Eden Way  
Hayward, CA 94545  
Tél : (510) 576-8800

### RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE n 1272/2008)

Dangers physiques et chimiques	Non classé.
Dangers pour la santé humaine	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B - H360D
Dangers pour l'environnement	Non classé.

Classification (1999/45/CE)

Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 ; R61

Le libellé complet de toutes les phrases de risque et mentions de danger est indiqué à la rubrique 16.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Contenu FORMAMIDE  
Étiquetage selon le règlement (CE) n 1272/2008



Mention d'avertissement Danger  
Mentions de danger

H290

Peut nuire au fœtus.

Conseils de prudence

P201  
P308+313

Se procurer les instructions avant utilisation.  
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations nationales.

Conseils de prudence supplémentaires

P202

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P281

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P405

Garder sous clef.

Informations supplémentaires sur l'étiquetage

RCH002

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 2.3 Autres dangers

Non classé dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

# RNAscope® 2.5 LS Duplex AMP 1

## RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Mélanges

Formamide	10 à 30 %
N CAS : 75-12-7	N CE : 200-842-0
Classification (CE n 1272/2008) Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B - H360D	Classification (67/548/CEE) Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 ; R61

Hydroxyde de sodium	<1 %
N CAS : 1310-73-2	N CE : 215-185-5
Classification (CE n 1272/2008) Corrosion cutanée, catégorie 1A H314	Classification (67/548/CEE) C ; R35

Le libellé complet de toutes les phrases de risque et mentions de danger est indiqué à la rubrique 16.

## RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations d'ordre général

Emmener immédiatement la personne exposée à l'air frais. Consulter un médecin si le malaise persiste.

#### Inhalation

Emmener immédiatement la personne exposée à l'air frais. Maintenir la personne au repos, au chaud et à l'air frais. Consulter un médecin si le malaise persiste. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés à respirer, un membre du personnel dûment formé peut aider la personne touchée en lui administrant de l'oxygène.

#### Ingestion

**NE PAS FAIRE VOMIR ! NE JAMAIS FAIRE VOMIR NI FAIRE BOIRE UNE PERSONNE QUI A PERDU CONNAISSANCE !**

Rincer soigneusement la bouche. Maintenir la personne au repos, au chaud et à l'air frais. Consulter un médecin.

#### Contact avec la peau

Éloigner la personne touchée de la source de la contamination. Laver immédiatement la peau à l'eau et au savon. Consulter rapidement un médecin en cas d'apparition de symptômes après avoir lavé la peau.

#### Contact avec les yeux

Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Veiller à retirer les lentilles de contact des yeux avant de les rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Informations d'ordre général

Aucune information spécifique.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

## RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction

Ce produit n'est pas inflammable. Éteindre à l'aide de mousse résistante à l'alcool, de dioxyde de carbone, de poudre sèche ou de brouillard d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux

La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Mesures spéciales de lutte contre l'incendie

Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et poursuivre cette opération bien après l'extinction de l'incendie. Éloigner les récipients de la zone de l'incendie si cela peut être fait sans risque. Endiguer et recueillir l'eau ayant servi à l'extinction de l'incendie.

#### Équipements de protection pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection intégrale en cas d'incendie.



## RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Aucun danger de réactivité spécifique associé à ce produit.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de température et d'utilisation recommandée.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Non déterminée.

### 10.4 Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et les autres sources d'ignition. Éviter le contact avec des agents oxydants puissants. Éviter le contact avec des agents réducteurs puissants.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter

Substances oxydantes puissantes. Agents réducteurs puissants.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

## RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations toxicologiques

Cette matière est toxique.

#### Avertissements concernant la santé

INGESTION : peut entraîner des maux de ventre ou des vomissements. INHALATION : peut entraîner une irritation des voies respiratoires. CONTACT AVEC LA PEAU : peut entraîner une irritation cutanée/de l'eczéma. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. CONTACT AVEC LES YEUX : irritant pour les yeux.

## RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Aucune donnée concernant l'écotoxicité de ce produit n'est disponible.

### 12.1 Toxicité

Aucune donnée disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible concernant la bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité

Aucune donnée disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non classé dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

### 12.6 Autres effets néfastes

Non déterminés.

## RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Informations d'ordre général

Les déchets sont classés comme étant des déchets dangereux. Éliminer sur un site d'élimination des déchets agréé en accord avec l'autorité locale responsable de l'élimination des déchets.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et les résidus conformément aux exigences des autorités locales.

## RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1 Numéro ONU

Sans objet.

### 14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Sans objet.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/AND

Non classé pour le transport.

## RNAscope® 2.5 LS Duplex AMP 1

### 1.4.4 Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/Polluant marin

Aucun(e).

### 1.4.5 Précautions spéciales à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

### 1.4.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Sans objet.

## RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Liste environnementale

Loi de 1961 sur les cours d'eau (Prévention de la pollution). Loi de 1980 relative au contrôle de la pollution (Réglementations relatives aux déchets spéciaux).

#### Textes réglementaires

Réglementation CHIP (Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) 2009 (S.I 2009 n° 716)). Contrôle des substances dangereuses pour la santé.

#### Règlements et usages homologués

Classification et étiquetage des substances et préparations dangereuses. Fiches de données de sécurité pour les substances et les préparations.

#### Notes explicatives

Valeurs limites d'exposition professionnelle EH40. Introduction à la ventilation par aspiration locale HS(G)37. CHIP HSG(108).

#### Législation de l'UE

Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses. 2001/58/CE. Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, y compris les modifications. Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 modifié.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

## RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Libellé complet des phrases de risque

R35 Provoque de graves brûlures.

R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Libellé complet des mentions de danger

H314 Provoque une irritation cutanée.

H360D Peut nuire au fœtus.

## Avis de non-responsabilité

Les présentes informations concernent uniquement la matière spécifique désignée et peuvent ne pas être valides pour une telle matière utilisée en association avec toute autre matière ou dans tout autre processus. De telles informations sont, à la connaissance de la société, exactes et fiables à compter de la date indiquée. Toutefois, aucune garantie, caution ou représentation n'est donnée quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur exhaustivité. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations pour son propre usage particulier.